

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2014
KONTSEILUKO BILKURAREN BILDUMA
MARTXOARAN 11koa

COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2013

Les comptes administratifs et comptes de gestion de la Commune et des différents services (régie de transport scolaire, domaine funéraire) ont été présentés à l'assemblée et adoptés à l'unanimité.

Pour le compte de la Commune, les dépenses d'équipement réalisées en 2013 (construction café-boulangerie, travaux de réfection de la voirie communale, extension réseaux eau et électricité, étude urbanistique projet de développement du bourg) se sont élevées à 259 766.81 € TTC. Quant aux dépenses financières (remboursement d'emprunts), elles se sont élevées à 93 210.86 € TTC.

FIXATION DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX

Le Conseil Municipal a décidé la reconduction des taux de l'année précédente : taux inchangés depuis 2001 et fixés comme suit :

- Taxe d'habitation : 15.77 %
- Foncier bâti : 7.42%
- Foncier non bâti : 26.02 %
- CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) : 20.13%

BUDGETS PRIMITIFS 2014

Les budgets primitifs de la Commune et des différents services ont été votés à l'unanimité. Pour le compte de la Commune, les principales opérations d'investissement programmées pour 2014 pour un montant de 825 714.00 € portent essentiellement sur la construction du multiple rural (café-boulangerie), les travaux de réfection de la voirie.

EMPUNTS POUR FINANCEMENT DU MULTIPLE RURAL

Pour financer les travaux de construction du multiple rural, il a été décidé d'avoir recours à l'emprunt. Plusieurs banques ont été sollicitées (Caisse d'Epargne, Crédit Agricole, Caisse des Dépôts et Consignations et la Banque Postale). Les meilleures propositions sont celles de la banque postale.

Ainsi, trois emprunts ont été contractés auprès de la Banque Postale :

1. un prêt de 320 000 € sur 14 ans, au taux fixe de 3.25 %,
2. un prêt relais TVA, sur une durée de 2 ans, au taux de 2.15%,
3. un prêt de 60 000 € pour l'achat du matériel de boulangerie, sur une durée de 5 ans, au taux de 2.08%.

LOCAUX COMMERCIAUX

Dans la partie basse du multiple rural, cinq locaux commerciaux, d'une superficie de 50 m² chacun, pourraient être créés et proposés à la vente ou à la location.

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable au projet et a fixé le prix de vente des locaux à l'état brut à 500.00 € le m² HT. Il a précisé que pour le local initialement destiné à l'atelier pâtisserie, la dalle bétonnée ayant été réalisée, une plus value de 2100.00 € HT sera appliquée.

Quant à la location des locaux, le Conseil a fixé le prix de la location à 300.00 € par mois pour un local de 50 m².

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE

Le Conseil Municipal a arrêté les tarifs de restauration scolaire à compter du 1er avril 2014 comme suit :

- Repas enfant : 3.10 €
- Repas adulte : 4.30 €

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Suite à la prise de la compétence « alimentation en eau potable » par la Communauté de Communes Nive Adour Ursuia qui s'est substituée à la Commune d'Urt, le Comité syndical du syndicat de l'AEP de l'Arbéroue a décidé de modifier les statuts du syndicat pour tenir compte de sa transformation en syndicat mixte. Le Conseil Municipal, appelé à se prononcer, a approuvé la modification des statuts du syndicat de l'AEP de l'Arbéroue.

APPLICATION DE LA PVR (Participation pour Voirie et Réseaux)

L'implantation de futures constructions près de « Lukugaina » nécessite l'extension et le renforcement du réseau d'eau potable. Le coût estimé des travaux s'élève à 29 400 €, dont il faut déduire la prise en charge du syndicat de l'AEP de l'Arbéroue soit 12 250.00 € (50 %). Les dépenses d'études étant de 810.00 €, le coût total est de 17 960.00 €.

Le Conseil Municipal a décidé de procéder aux travaux, d'arrêter la superficie incluse dans le calcul de la PVR à 35 043 m² et de fixer le montant de la participation due par mètre carré desservi à 0.51 m².

**CLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE DU CHEMIN RURAL D'AUCHOA ET
D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL DE LOURCOUBY- ALIENATION PARTIELLE DU
CHEMIN RURAL DE BERHOA – RESULTATS D'ENQUETE**

Après avoir procédé à une enquête publique et aucune observation n'ayant été recueillie au cours de l'enquête, le Conseil Municipal a émis un avis favorable aux projets de classement dans la voirie communale des chemins précités et d'aliénation du chemin rural de Berhoa au droit de la propriété De Saint Marceaux.

Fait à AYHERRE, le 18 mars 2014

Le Maire,

Jean-Paul BASTERRETCHÉ

